



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 salaires 2011

ASP, par délégation de la Crma-idf - convention du 12/12/2011  
habilité à collecter en 2012 les versements des entreprises en Ile-de-France.  
Avis du service régional de contrôle du 12/12/2011.

Bordereau de versement pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Matricule

N° ASP

N° de reçu

## 1 IDENTITE ENTREPRISE

Siret

Naf

Ajout ou modification de l'identification

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Activité

Nom du responsable

1a

1b

1c

910312

1e

1f

Effectif Moyen

Nbr. Apprentis

à détailler  
en cadre 5

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Cachet du cabinet comptable ou adresse d'expédition si elle est différente de celle indiquée ci-dessus.

1e

## 2 VERSEMENT D'UNE TAXE TOTALE

Exonération si A ≤ 100 355 € et au moins 1 apprenti.

A Masse salariale - X → TA 0,50 % 2 .00

• Déduction des frais de stage → 2' - à déduire .00

• Versements déjà payés\* → 2'' - à déduire .00

CDA 0,18 % 1 = .00 + 3 = .00

\* DÉTAIL DES VERSEMENTS DÉJÀ PAYÉS

TOTAL 1 + 3 → =4 à reporter case 6 .00

CDA	FNDMA	Qu CFA CFO	Qu subv.	A	B	C	AC	TOTAL
							2''	

## 3 VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE

(Détaillez le montant versé à ASP)

CDA	FNDMA	Qu CFA CFO	Qu subv.	A	B	C	AC	TOTAL À PAYER
								=5 .00

## 4 PAIEMENT : Date limite le 29 février 2012

Par virement sur le compte BNP Paribas

IBAN : FR76 3000 4003 7500 0270 7763 397

BIC : BNPAFRPPAA

(précisez votre SIRET à votre banque)

Par chèque à l'ordre de ASP

Numéro

Banque

MONTANT DU PAIEMENT ASP

4 ou 5 → 6 Arrondir à l'euro .00

Signature :

## 5 CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO)

Code groupe

1e

Matricule

Nom et prénom de l'apprenti  
présent au 31 déc. 2011

Nom et adresse du CFA  
( Centre de Formation d'Apprentis )

Intitulé et/ou section de la formation

Date de fin de contrat :

Date de fin de contrat :

Date de fin de contrat :

JOIGNEZ LES COPIES DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES

» Contrats d'Apprentissage / Conventions de partenariat

» Conventions de stage

## 6 DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLES ET CFA

Indiquer le nom et l'adresse complète

DOSSIER À NE PAS DÉTACHER

## 7 I-TAXE

Votre Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat  
est l'interlocuteur privilégié.



[www.cm-essonne.fr](http://www.cm-essonne.fr)

ASP, centre de traitement de la Taxe d'Apprentissage, répond **exclusivement aux questions relatives à votre Taxe d'Apprentissage.**

- STANDARD ..... ☎ 01 42 22 13 60
- HABILITATION ÉCOLE ..... ☎ 01 42 84 86 42
- RÉGLEMENTATION TAXE D'APPRENTISSAGE ..... ☎ 01 42 22 25 89

BORDEREAU À EXPÉDIER AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
ASP - 22 rue de Varenne - 75007 PARIS